



## Dc de l'employeuret indemnités

Par **vicguapa**, le **04/08/2014** à **11:46**

Bonjour licencier de fait suite au dc de mon employeur (particulier employeur) je n'est pas percu les indemnités de preavis et de licenciement . La succession est ouverte chez un notaire mais cela fait deja 3 mois et en attendant je n'est pas de revenu car inscrite au assedic ils considere que c'est payer. Y a t il un moyen de faire acclerer les choses en urgence svp dite moi quoi faire car situation financière difficile . Merci d'avance

Par **P.M.**, le **04/08/2014** à **12:54**

Bonjour,

C'est effectivement l'[art. 13 de la Convention collective nationale des salariés du particulier employeur](#) qui s'applique et il faudrait savoir ce que vous répondent les héritiers et/ou le Notaire si vous les avez contactés de préférence par lettre recommandée avec AR...